

Parc Naturel Régional Livradois-Forez

Mise en perspective du schéma éolien du PNRLF vis à vis du contexte éolien régional

15 octobre 2008

ATELIER DE PAYSAGE ET D'ARCHITECTURE DE L'ENVIRONNEMENT C. CHAZELLE

Claude Chazelle, Directeur d'étude

Architecte-Paysagiste DPLG; Paysagiste Conseil de l'Etat

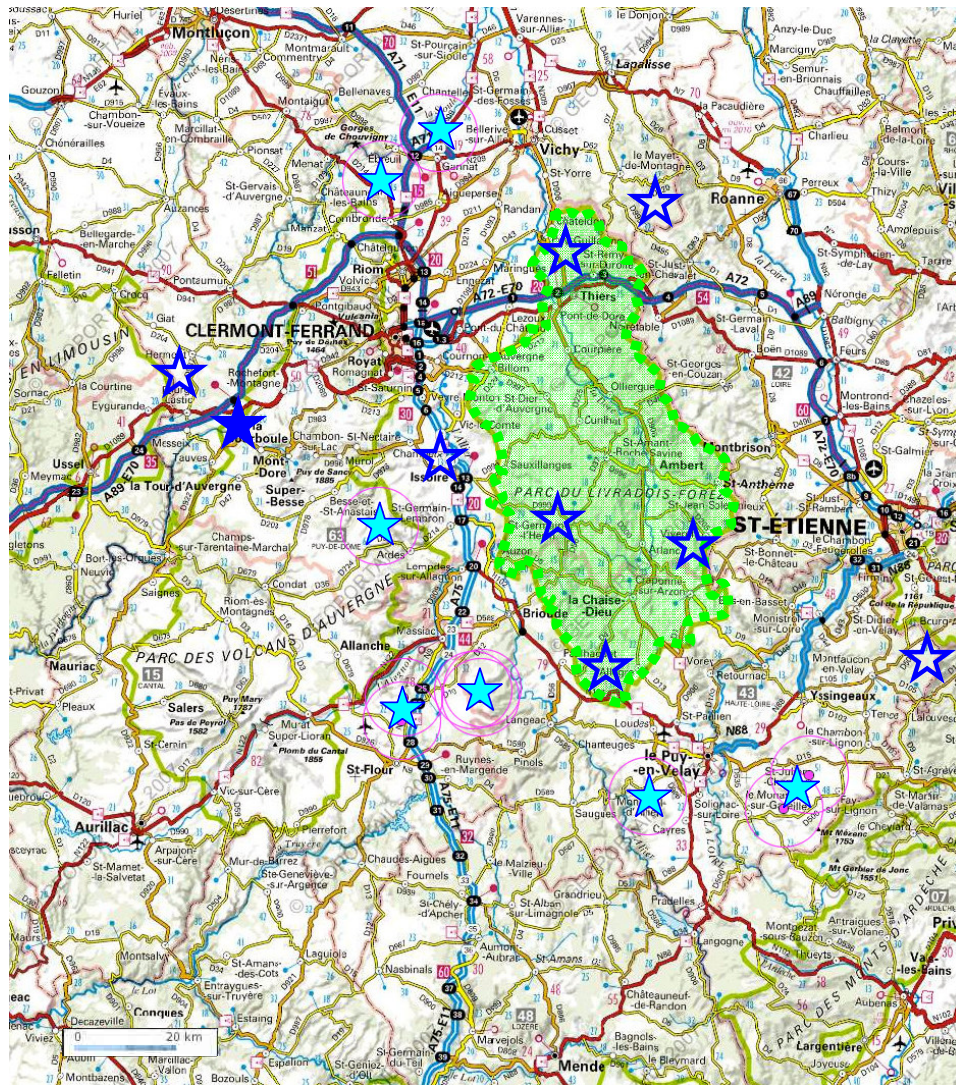
Fabienne Bénard, Chargée d'étude paysagiste,





Architecte-Paysagiste DPLG

Thierry Bedu, Chargé d'étude paysagiste,

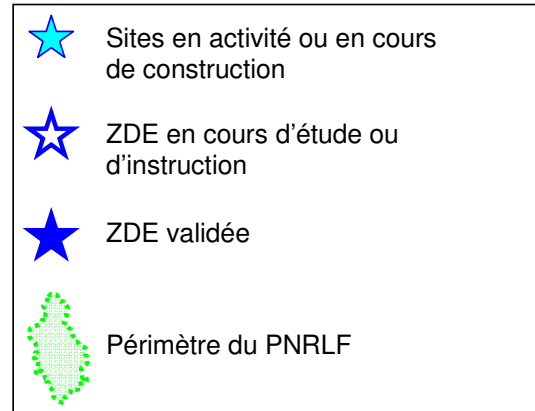
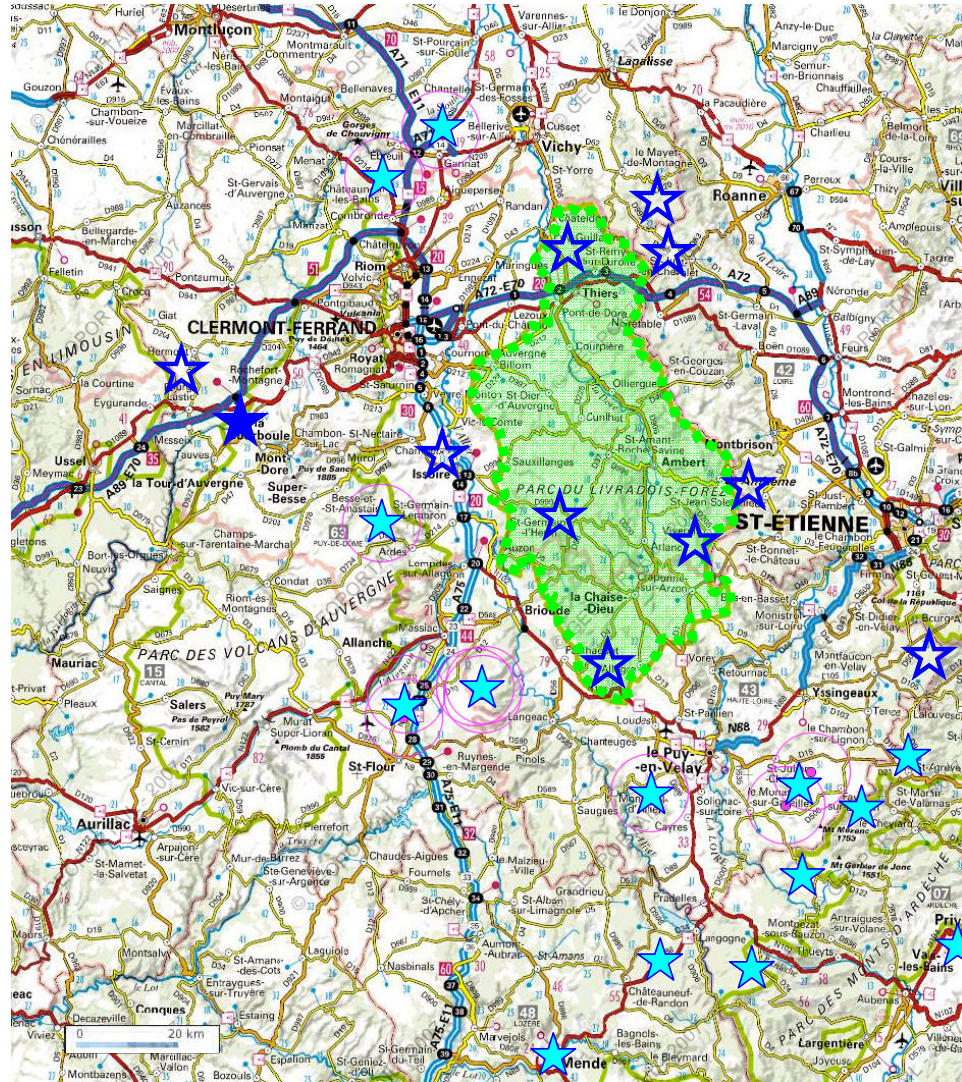
Plasticien de l'Environnement

La situation actuelle de l'éolien en Région Auvergne...

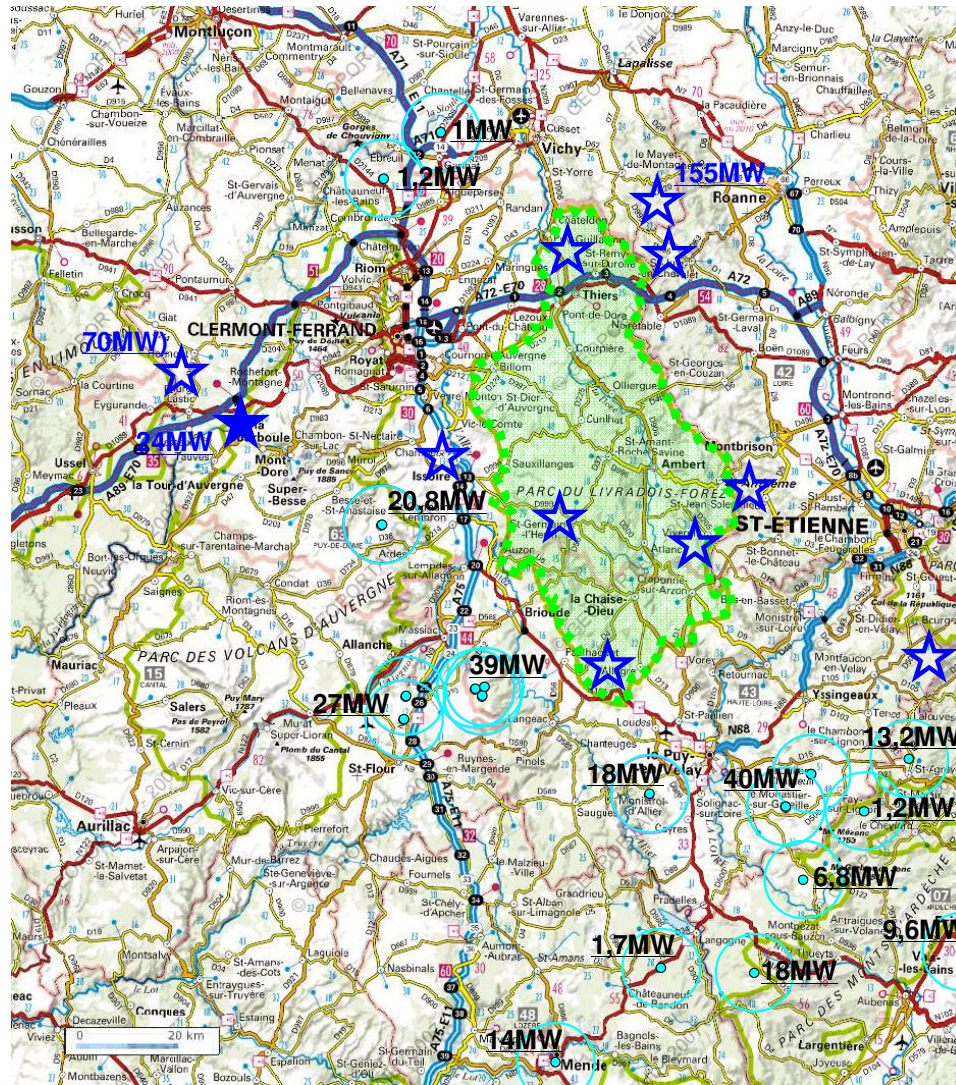






-  Sites en activité ou en cours de construction
-  ZDE en cours d'étude ou d'instruction
-  ZDE validée
-  Périmètre du PNRLF

...et sur les régions limitrophes

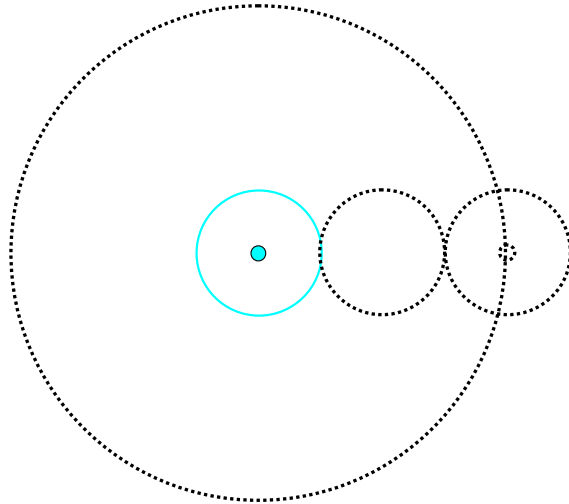


Les puissances installées (ou potentiellement prévues)...



-  Parcs éoliens en activité ou en cours de construction et leur aura de lisibilité
-  ZDE en cours d'étude ou d'instruction
-  ZDE validée
-  Périmètre du PNRLF

Quelques principes de composition des parcs éoliens

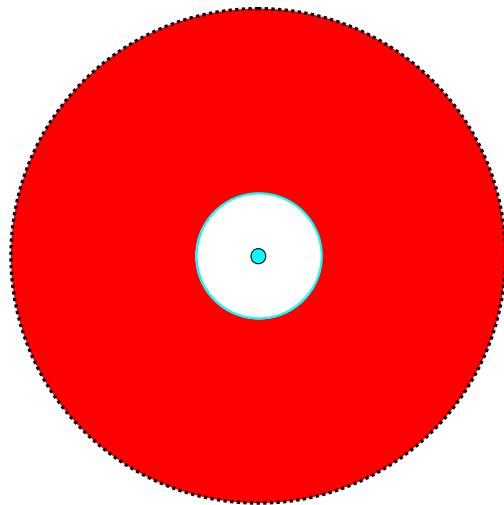


- Un parc éolien et son « aura de lisibilité » :

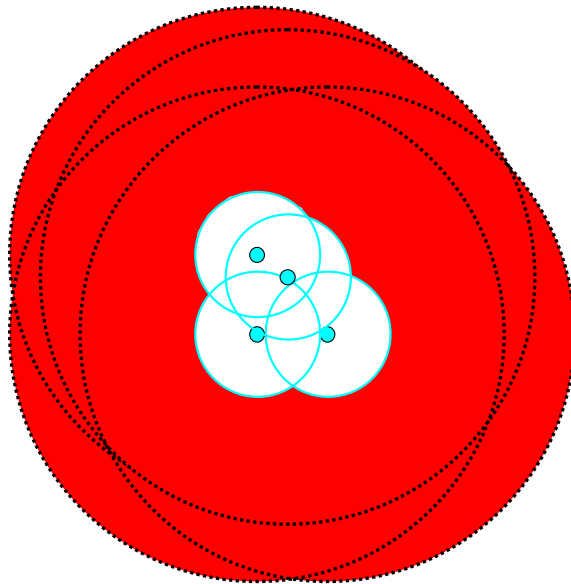
D'un rayon de 7,5km, cette AURA DE LISIBILITÉ constitue un seuil au delà duquel le site d'accueil du parc, son rapport au territoire n'est plus lisible ou difficilement appréhendable.

Afin qu'à peine sorti de l'aire d'influence d'un parc, on n'entre pas dans l'aire d'influence d'un autre, on intercale un diamètre équivalent entre les auras de lisibilité de deux parcs.

D'un rayon de 30km environ, cet ESPACE DE NON CO-LISIBILITÉ permet de réduire le risque de BANALISATION des territoires concernés par le projet éolien.



Quelques principes de composition des parcs éoliens

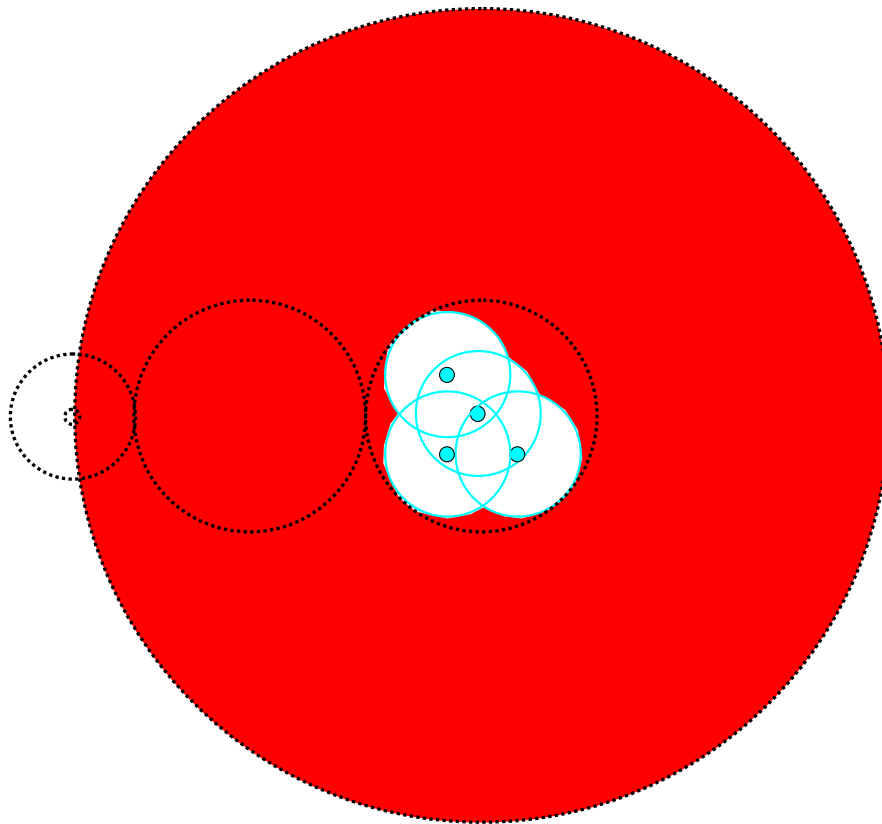


- Plusieurs parcs, leur AURA DE CO-LISIBILITÉ et leurs espaces de non co-lisibilité :

Sous réserve de sites et de lieux s'y prêtant, d'autres parcs peuvent composer à l'intérieur de l'aura de lisibilité du premier. Cette désormais AURA DE CO-LISIBILITÉ s'étend en fonction de la cohérence du PROJET POUR LE PAYSAGE.

La limite de son emprise doit non seulement prendre en compte la capacité d'absorption des territoires concernés mais également l'acceptation ou le refus du public vis-à-vis d'une concentration de fermes éoliennes. Au delà, le territoire redevient vulnérable.

Quelques principes de composition des parcs éoliens



- Un PÔLE DE PARCS et son AURA DE CO-LISIBILITÉ :

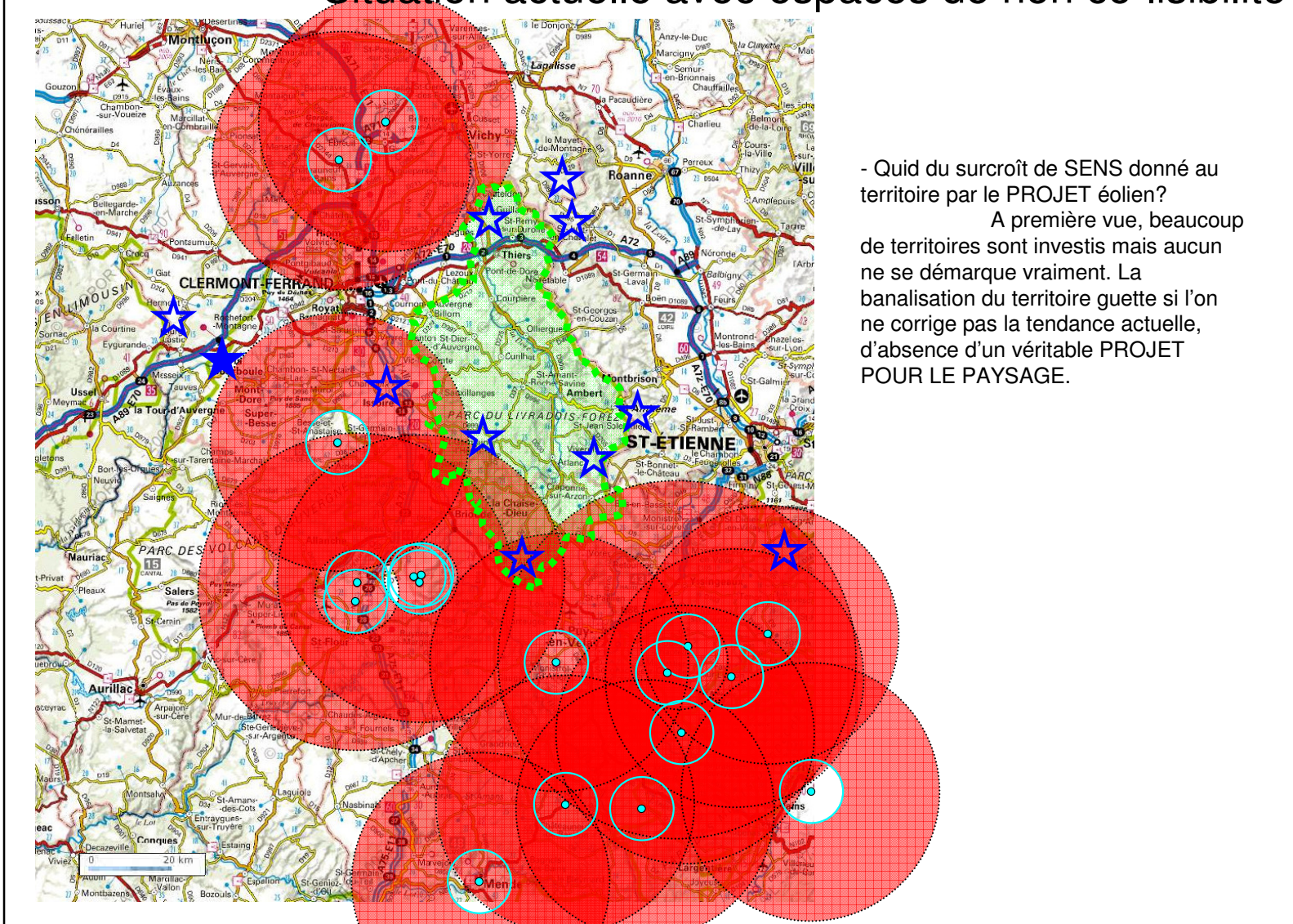
L'espace de non co-lisibilité qui définit le territoire vulnérable autour du pôle est fonction de son importance.

On intercale entre l'aura de co-lisibilité du pôle et celle d'un parc isolé une distance équivalente au diamètre du groupement de parcs.

Entre plusieurs pôles, c'est le pôle le plus étendu qui impose son aire de non co-lisibilité pour positionner le ou les autres pôles. Le développement de l'un aura une incidence sur les autres.

Il est donc nécessaire d'anticiper, d'avoir déjà une stratégie globale par rapport au sens que l'on veut donner à un territoire non seulement à l'échelle départementale, mais également à l'échelle régionale et même interrégionale.

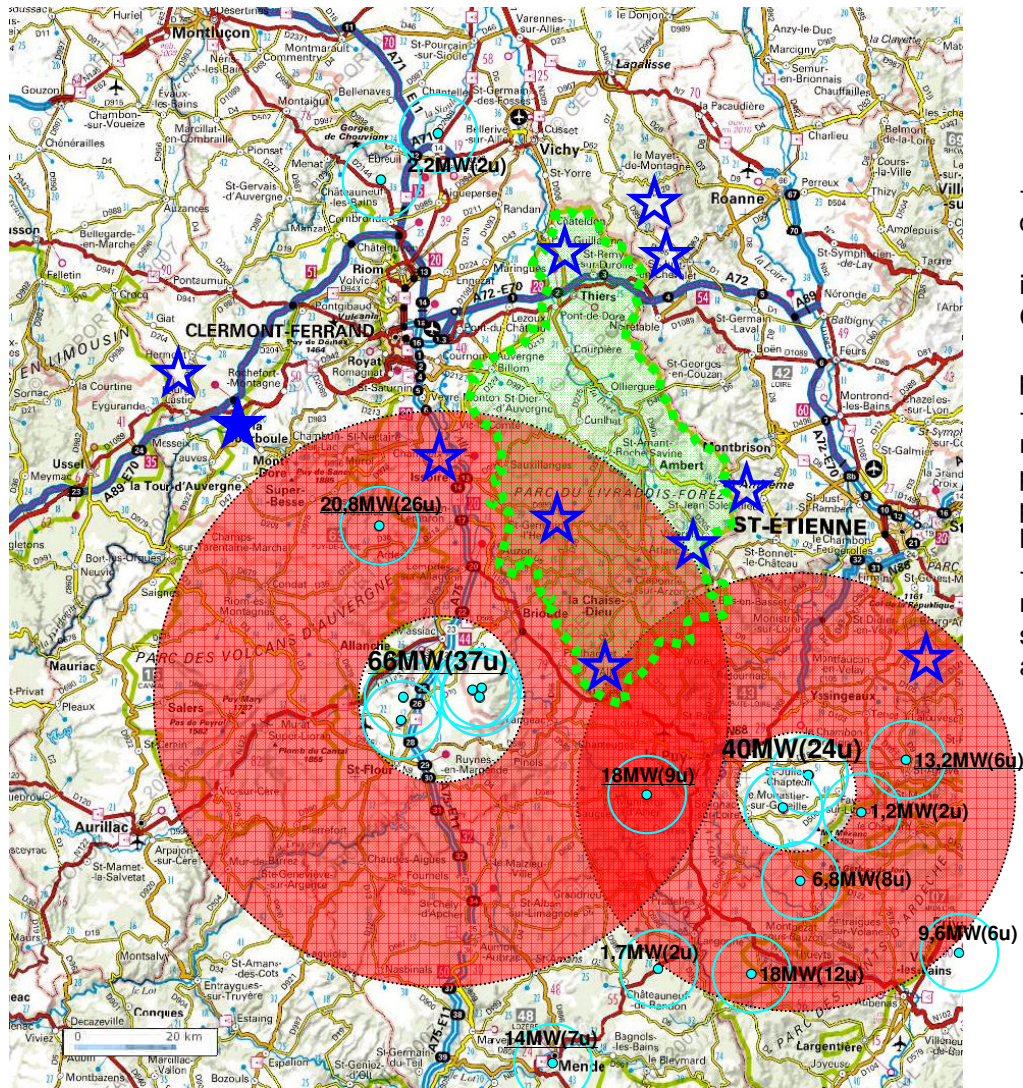
Situation actuelle avec espaces de non co-lisibilité



- Quid du surcroît de SENS donné au territoire par le PROJET éolien?

A première vue, beaucoup de territoires sont investis mais aucun ne se démarque vraiment. La banalisation du territoire guette si l'on ne corrige pas la tendance actuelle, d'absence d'un véritable PROJET POUR LE PAYSAGE.

Quels pôles éventuels émergent de l'ensemble?



- Deux pôles semblent néanmoins se dessiner :

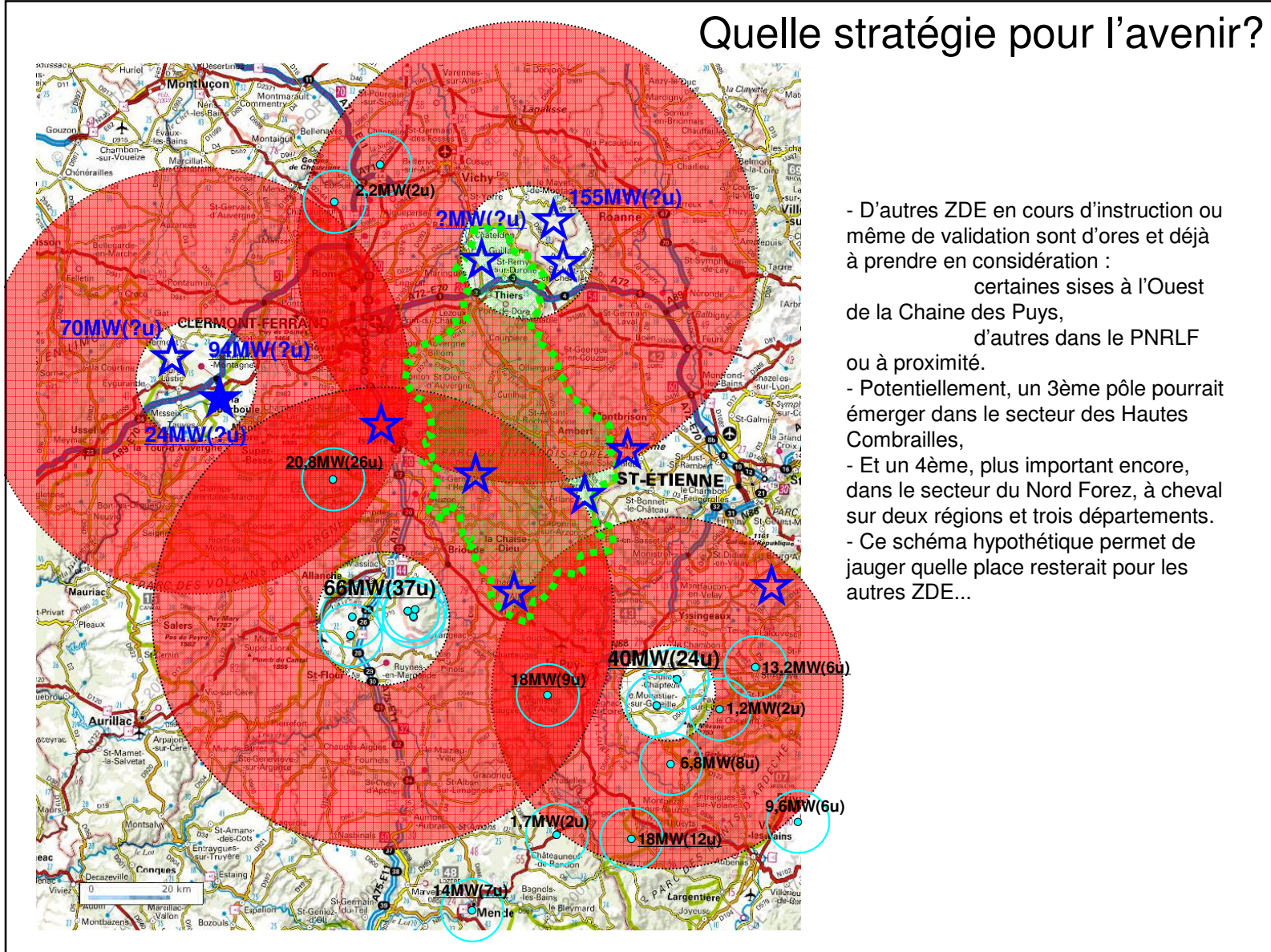
l'un sur les plateaux intermédiaires situés entre Margeride et Cézallier,

l'autre sur les hauts plateaux du Mézenc.

- On peut constater leur compatibilité au regard des principes de composition précédemment évoqués, nonobstant la présence de parcs isolés au sein de leurs espaces de non co-lisibilité.

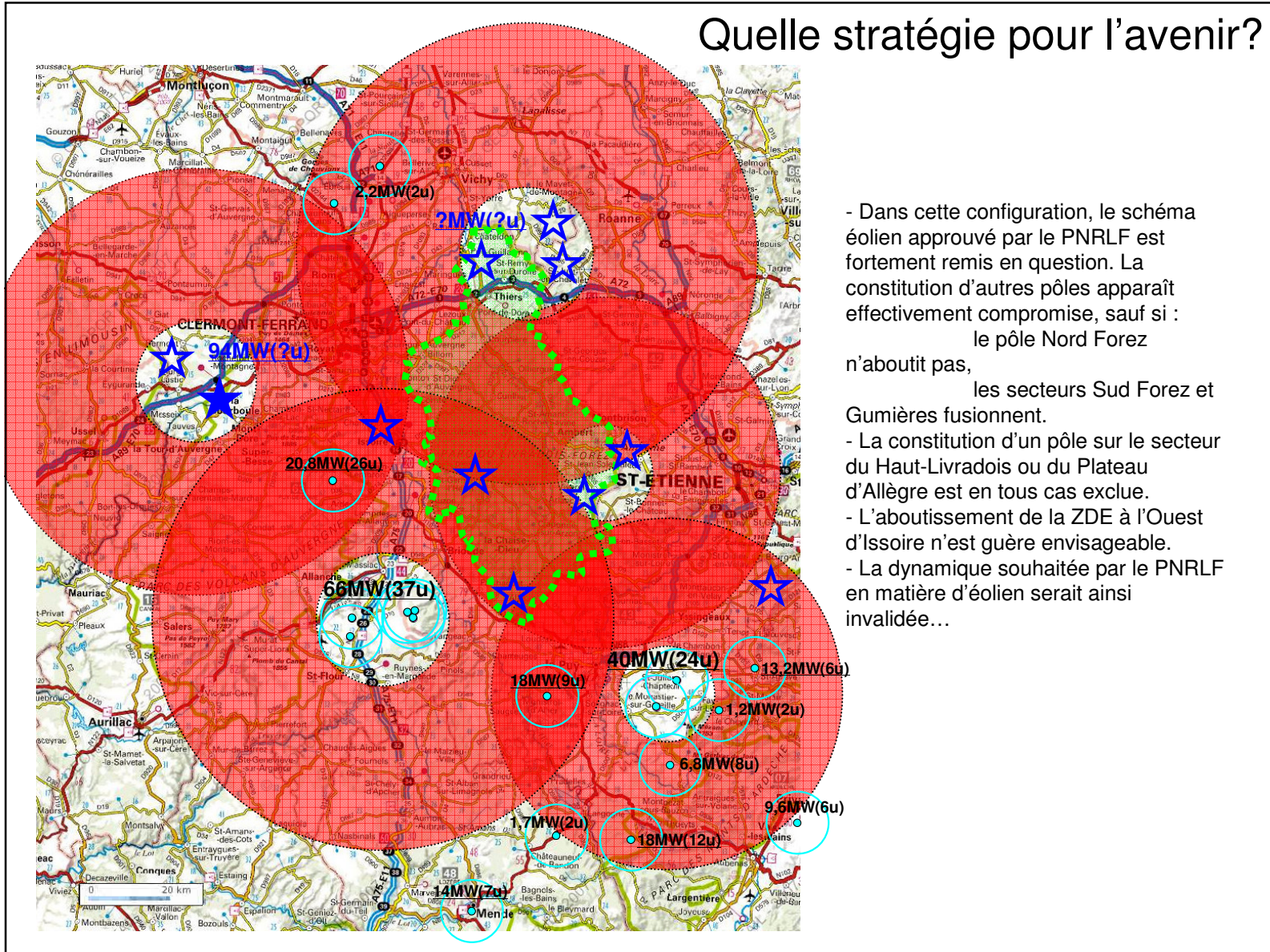
- Ce schéma permet de prendre la mesure de l'urgence de statuer et surtout d'anticiper en termes de projet afin d'éviter d'être débordé.

Quelle stratégie pour l'avenir?



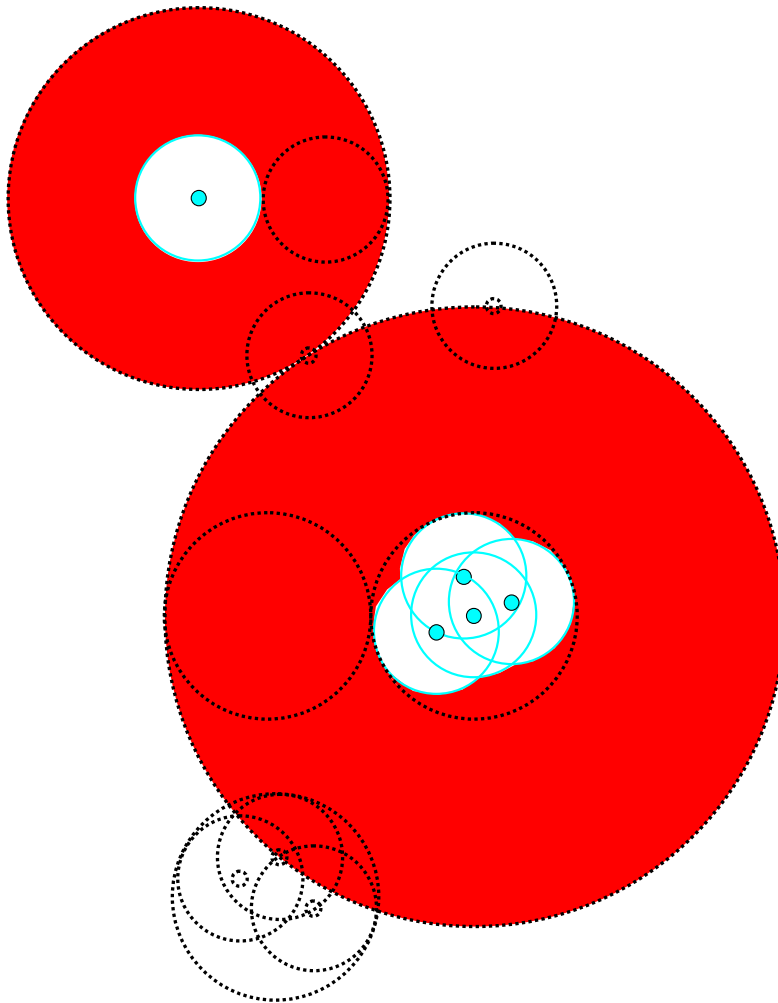
- D'autres ZDE en cours d'instruction ou même de validation sont d'ores et déjà à prendre en considération :
 - certains sises à l'Ouest de la Chaîne des Puys,
 - d'autres dans le PNRLF ou à proximité.
- Potentiellement, un 3ème pôle pourrait émerger dans le secteur des Hautes Combrailles,
- Et un 4ème, plus important encore, dans le secteur du Nord Forez, à cheval sur deux régions et trois départements.
- Ce schéma hypothétique permet de jauger quelle place resterait pour les autres ZDE...

Quelle stratégie pour l'avenir?



- Dans cette configuration, le schéma éolien approuvé par le PNRLF est fortement remis en question. La constitution d'autres pôles apparaît effectivement compromise, sauf si :
 - le pôle Nord Forez n'aboutit pas,
 - les secteurs Sud Forez et Gumières fusionnent.
- La constitution d'un pôle sur le secteur du Haut-Livradois ou du Plateau d'Allègre est en tous cas exclue.
- L'aboutissement de la ZDE à l'Ouest d'Issoire n'est guère envisageable.
- La dynamique souhaitée par le PNRLF en matière d'éolien serait ainsi invalidée...

Comment redonner de la cohérence à la situation actuelle?



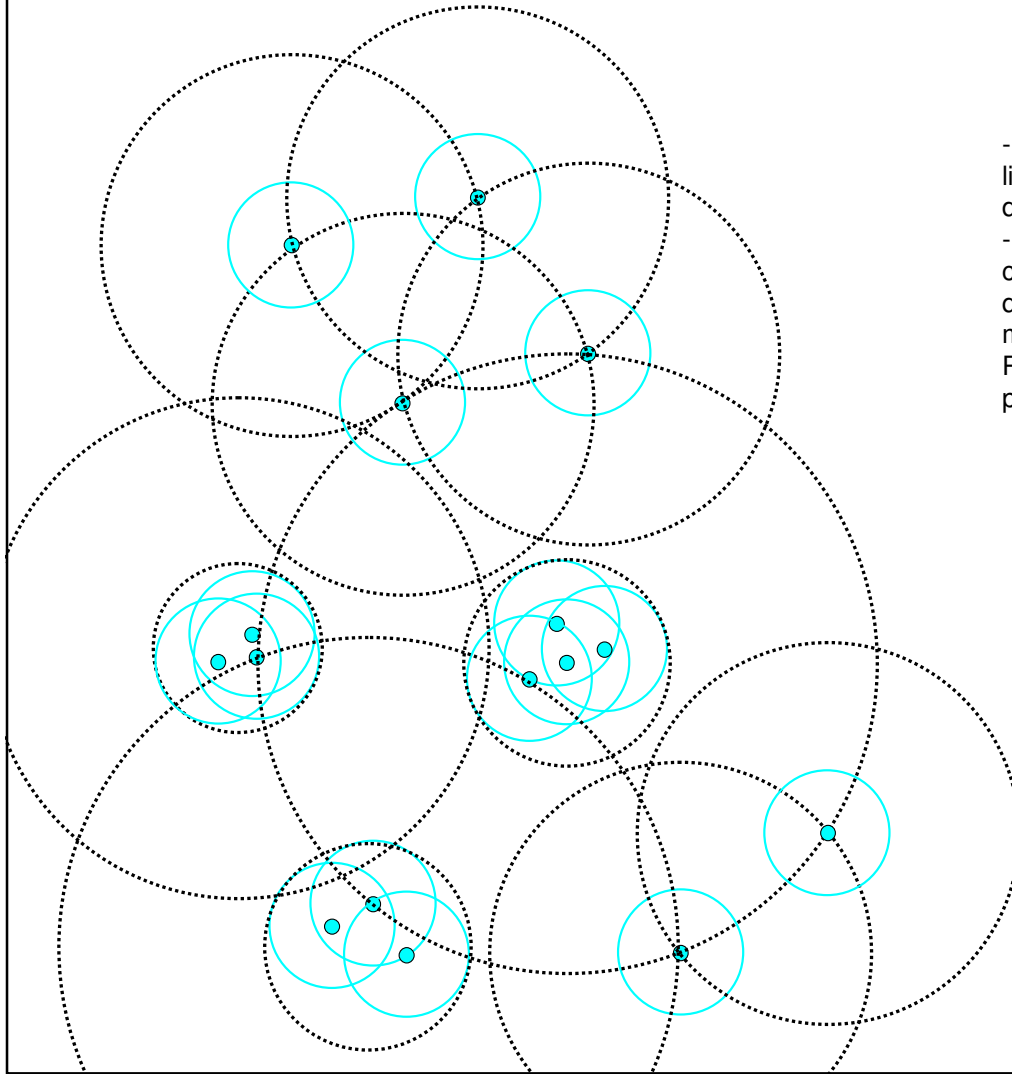
- Afin de pouvoir à nouveau composer les parcs éoliens dans un édifice COHÉRENT POUR LE PAYSAGE, il est proposé de :

Réduire l'espace de non co-lisibilité d'un parc isolé à un diamètre équivalent à 1,5 x son aura de lisibilité...
... soit une distance de 22,5km entre deux parcs.

Procéder de la même manière avec un pôle de parcs, en limitant toutefois son aura de co-lisibilité à un diamètre maximal de 25km...

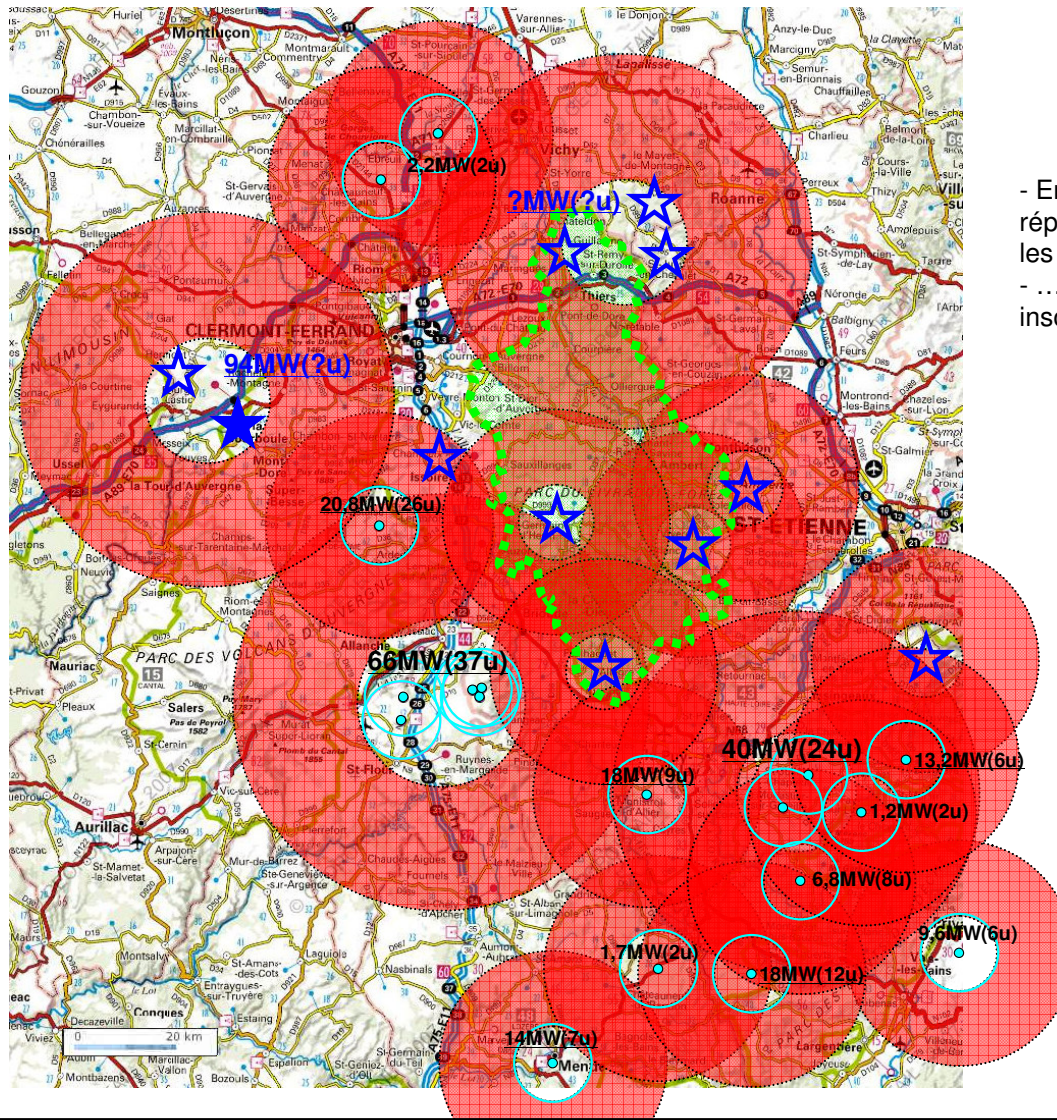
...ce qui équivaut à mettre une distance minimum de 32,5km entre les parcs les plus proches de deux pôles ou d'autres parcs isolés.

Comment redonner de la cohérence à la situation actuelle?



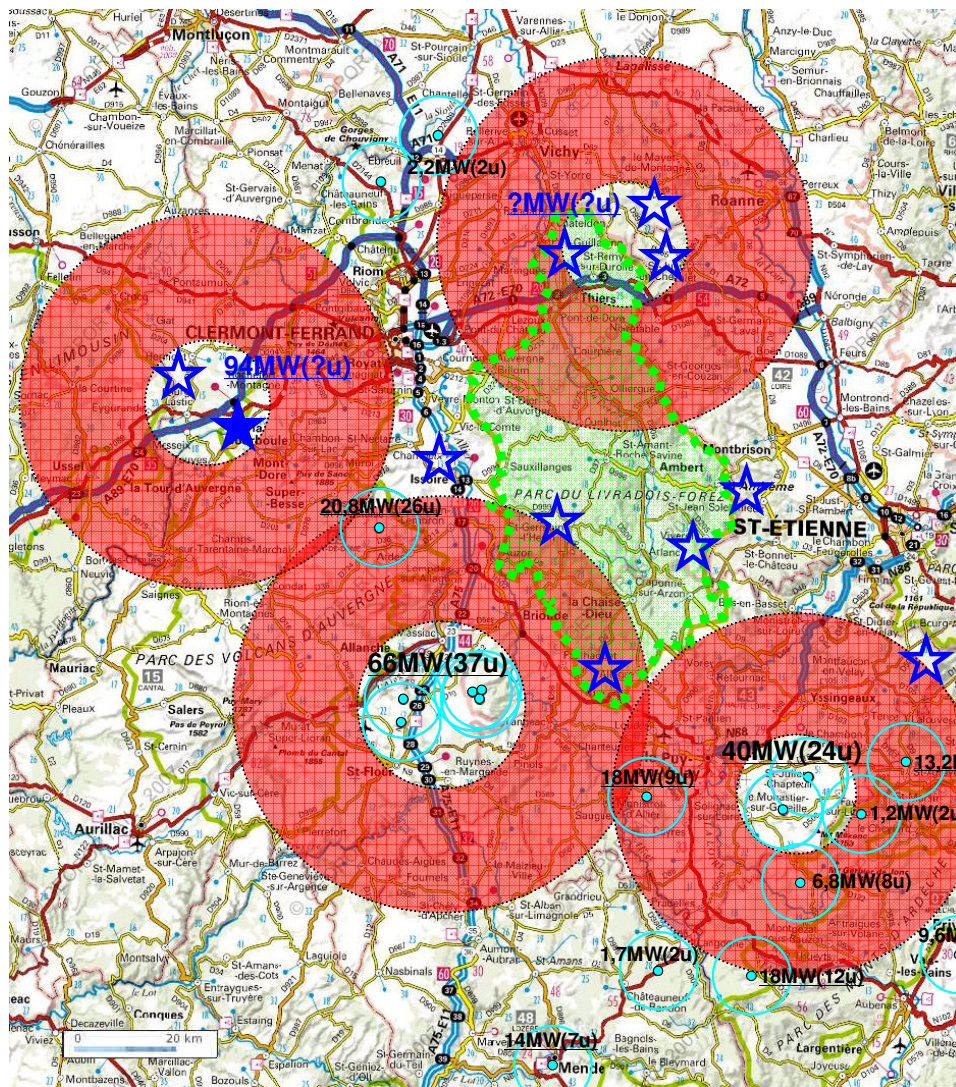
- En réduisant les distances de non co-lisibilité, on parvient encore un peu à distinguer les pôles parmi les parcs isolés.
- Ce schéma de principe revu qui prend en considération les coups partis, ne constitue qu'un garde-fou et ne saurait se suffire à lui-même ou se substituer à la DÉMARCHE DE PROJET ARCHITECTURAL ET PAYSAGER pour composer les sites éoliens.

Comment redonner de la cohérence à la situation actuelle?



- En appliquant le nouveau principe de répartition, on peut facilement identifier les secteurs à écarter...
- ... et constater également le nœud insoluble autour du Massif du Mézenc.

Comment redonner de la cohérence à la situation actuelle?



- En se concentrant essentiellement sur les pôles potentiels, il apparaît :

que la lisibilité du pôle des Hauts plateaux du Mézenc est toujours invalidée par la présence d'autres parcs isolés sur son espace de non-co-lisibilité. On peut ajouter qu'il y aurait néanmoins compatibilité avec le site de Montfaucon...

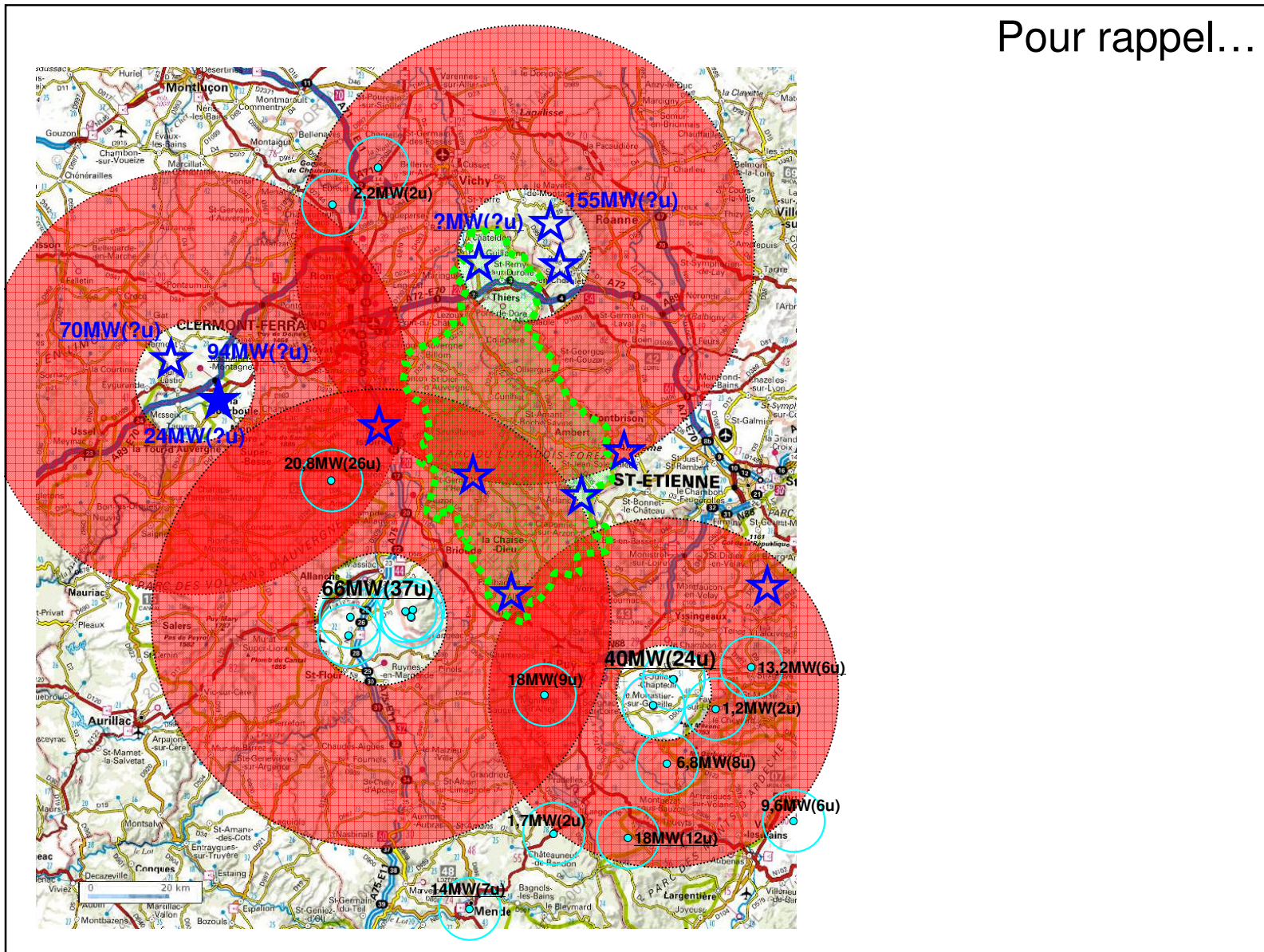
que le pôle Nord Forez (emprise maxi 25km) pourrait advenir sans générer d'interférence avec les deux éoliennes isolées de Saulzet (03) et St-Hilaire-la-Croix (63),

que le pôle Haute Combraille (emprise maxi 25km) n'interfererait plus avec le parc d'Ardes/Couze

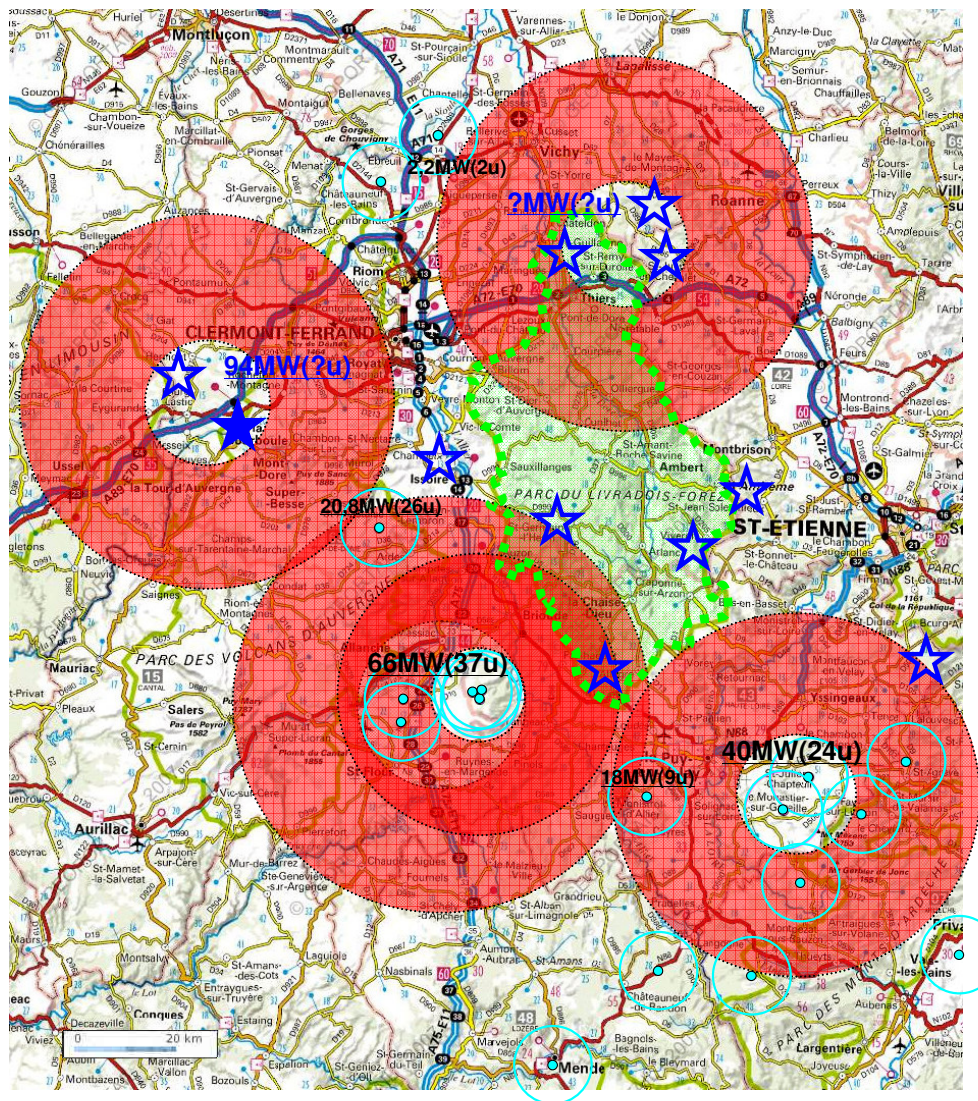
que le pôle « Entre Margeride et Cézallier » déroge au principe énoncé,

qu'il serait possible de mener à bien le projet éolien sur le PNRLF, sauf sur le secteur du plateau d'Allègre.

Pour rappel...



Comment redonner de la cohérence à la situation actuelle?



- Pourquoi le pôle Entre Margeride et Cézallier pose-t-il problème?

Son aura de co-lisibilité (34km) est supérieure à son espace de non co-lisibilité (25km),

En l'état, il y a incompatibilité avec le parc d'Ardes-sur-Couze et la ZDE du plateau d'Allègre est neutralisée,

Même avec un espace de non co-lisibilité réduit, il laisse peu de latitude à la ZDE du Haut-Livradois.

- En considérant seulement la partie Est du pôle concentrée autour des parcs d'Ally, que se passe-t-il?

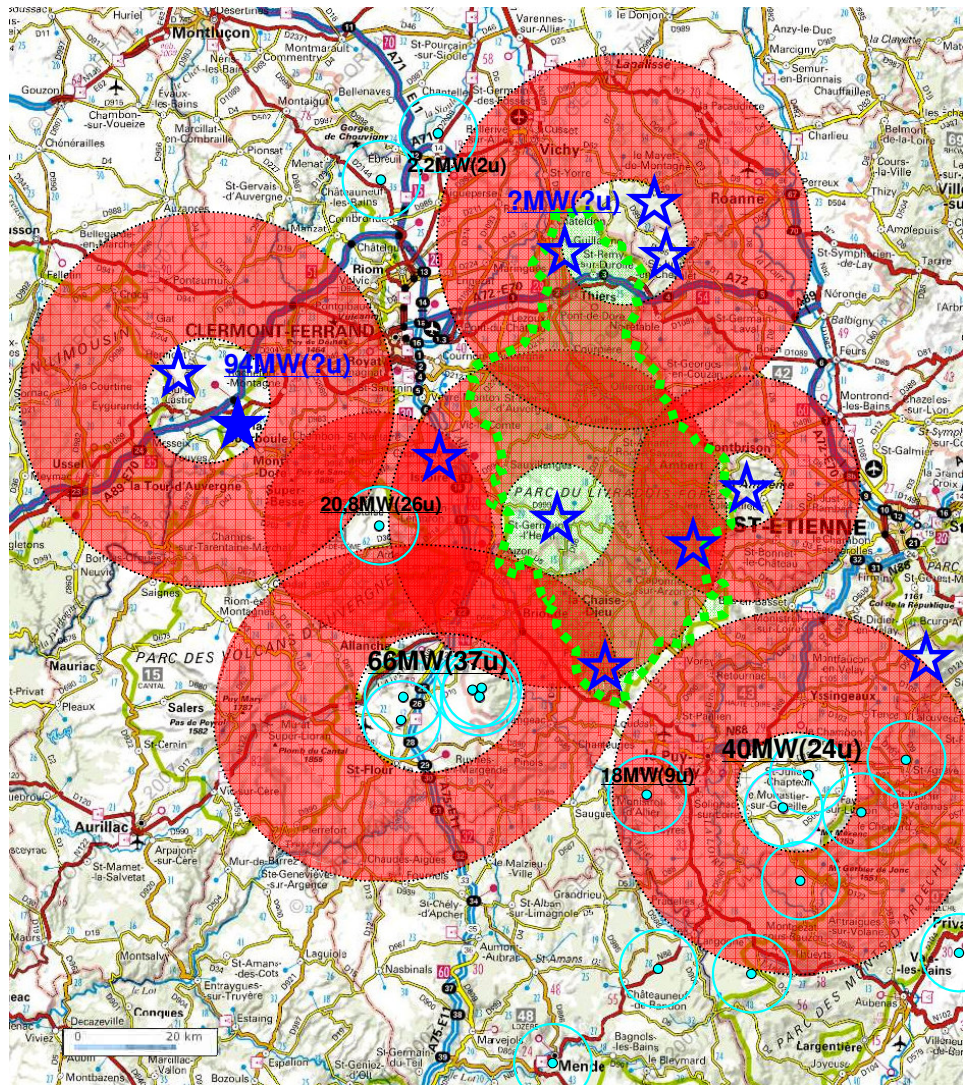
L'espace de non co-lisibilité inférieur à 20km autorise plus de latitude pour le Haut-Livradois,

La moitié Ouest de la ZDE du plateau d'Allègre demeure dans l'espace de non co-lisibilité,

En revanche, le parc d'Ardes-sur-Couze n'est plus incompatible.

- Le pôle Entre Margeride et Cézallier n'en constitue pas moins une pièce maîtresse de l'édifice éolien régional...

Comment redonner de la cohérence à la situation actuelle?



- En conciliant les deux emprises proposées, on redonne du champ à l'édifice éolien régional et interrégional et la possibilité de statuer sur les ZDE en cours d'étude ou d'instruction.

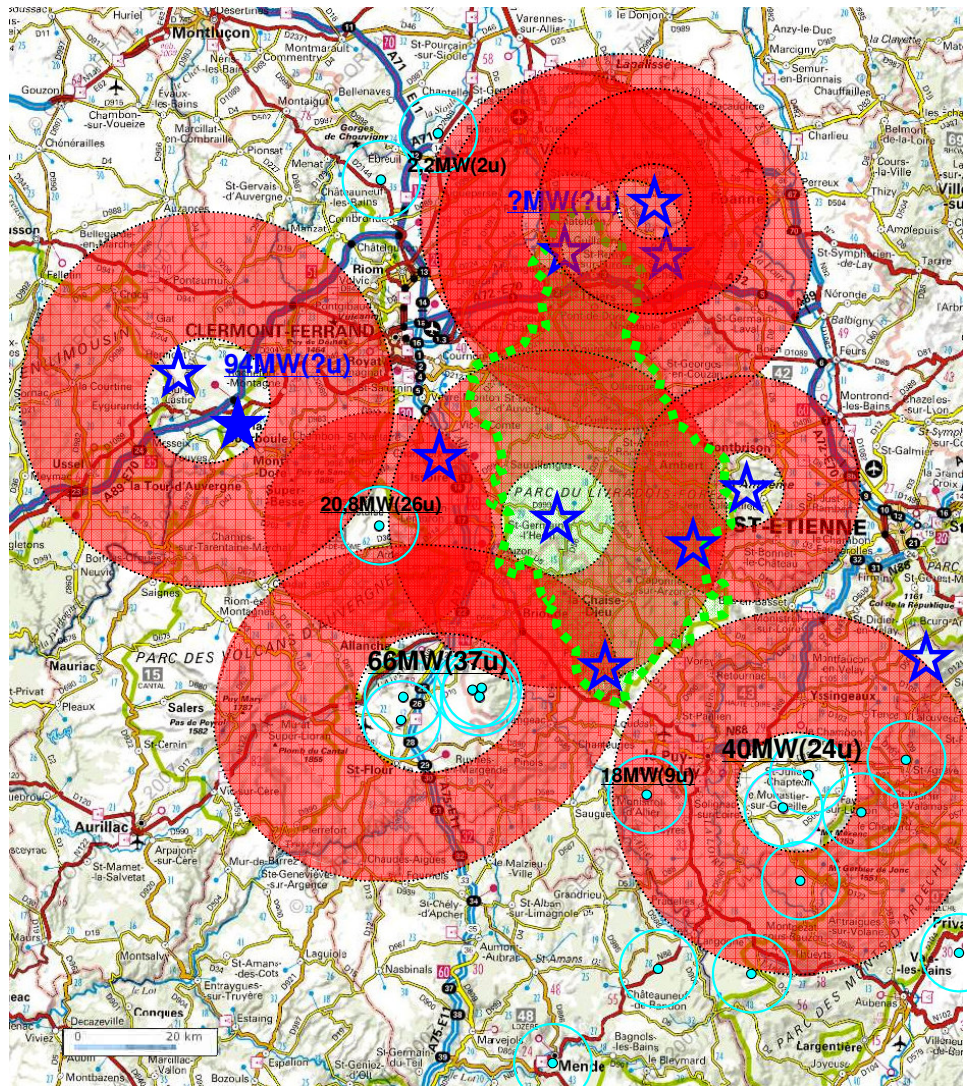
- Selon le schéma éolien approuvé, un pôle de parcs pourrait émerger prioritairement sur le secteur du Haut-Livradois. Son aura de co-lisibilité ne pourrait cependant pas excéder 23km afin de ne pas interférer avec le parc d'Ardes/Couze.

- Les ZDE des secteurs Sud-Forez et Plateau d'Allègre seraient alors incompatibles, contrairement à celle de Gumières qui préserve son potentiel d'aboutir à un éventuel parc.

- La ZDE située à l'Ouest d'Issoire est incompatible à plus d'un titre.

- Quid du secteur Nord-Forez, compte tenu du moratoire décidé par le PNRLF sur les Bois Noirs?...

Vers un schéma éolien d'envergure interrégionale?



- La co-lisibilité des parcs à l'intérieur d'un pôle, condition requise pour son appréhension, est en partie invalidée par le retrait du versant ouest des Bois Noirs. Dès lors,

Comment (ré)concilier les 3 ZDE du Nord-Forez?

Faut-il raisonner de manière globale sur ce secteur?

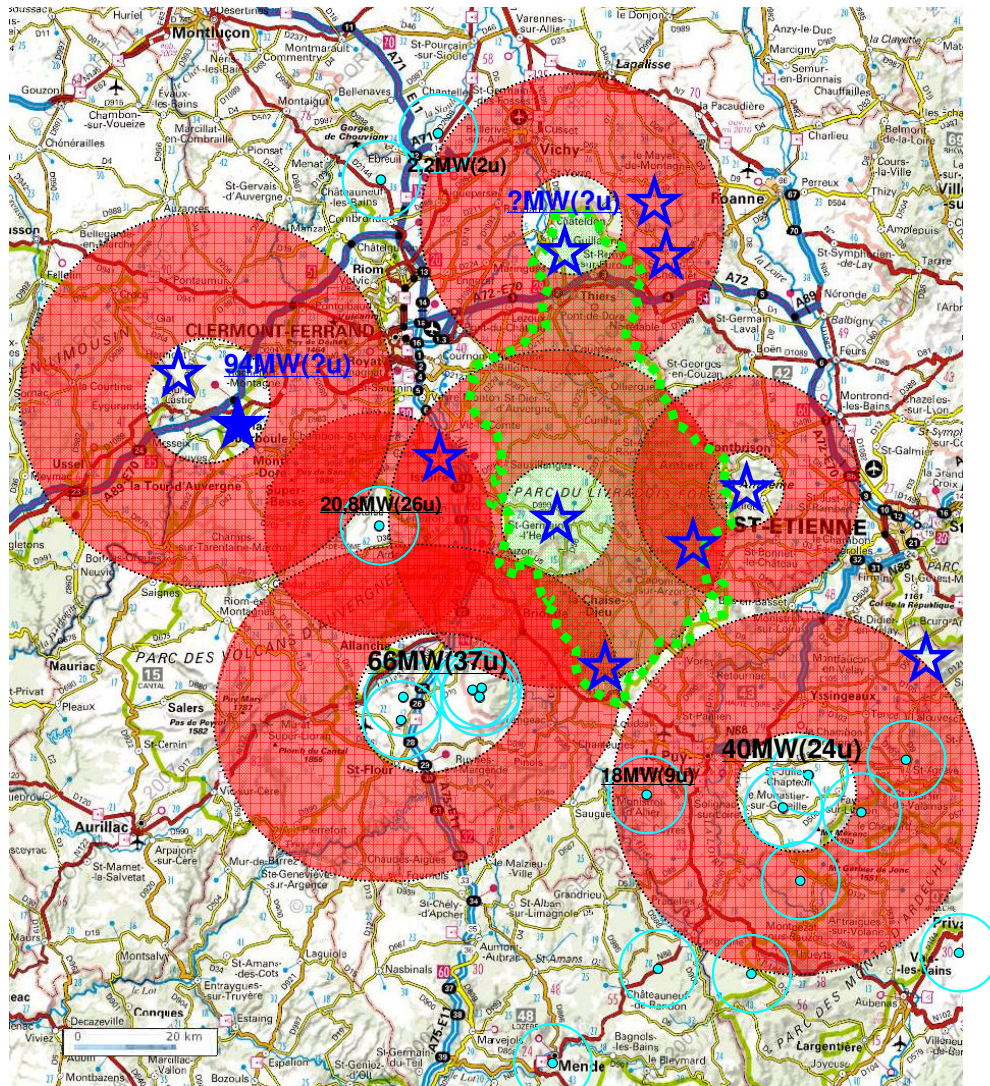
Ne faut-il pas pondérer son importance en fonction de celle accordée prioritairement au secteur du Livradois-Forez?

- Quelque soit l'aboutissement des ZDE en cours sur ce secteur, il y aura des choix à opérer :

Dans l'hypothèse d'un parc isolé dans l'Allier, le secteur situé dans le PNRLF est d'ores et déjà neutralisé...

Dans l'hypothèse d'un pôle centré sur le secteur situé dans le parc, les deux autres sont remises en question...

Vers un schéma éolien d'envergure interrégionale?



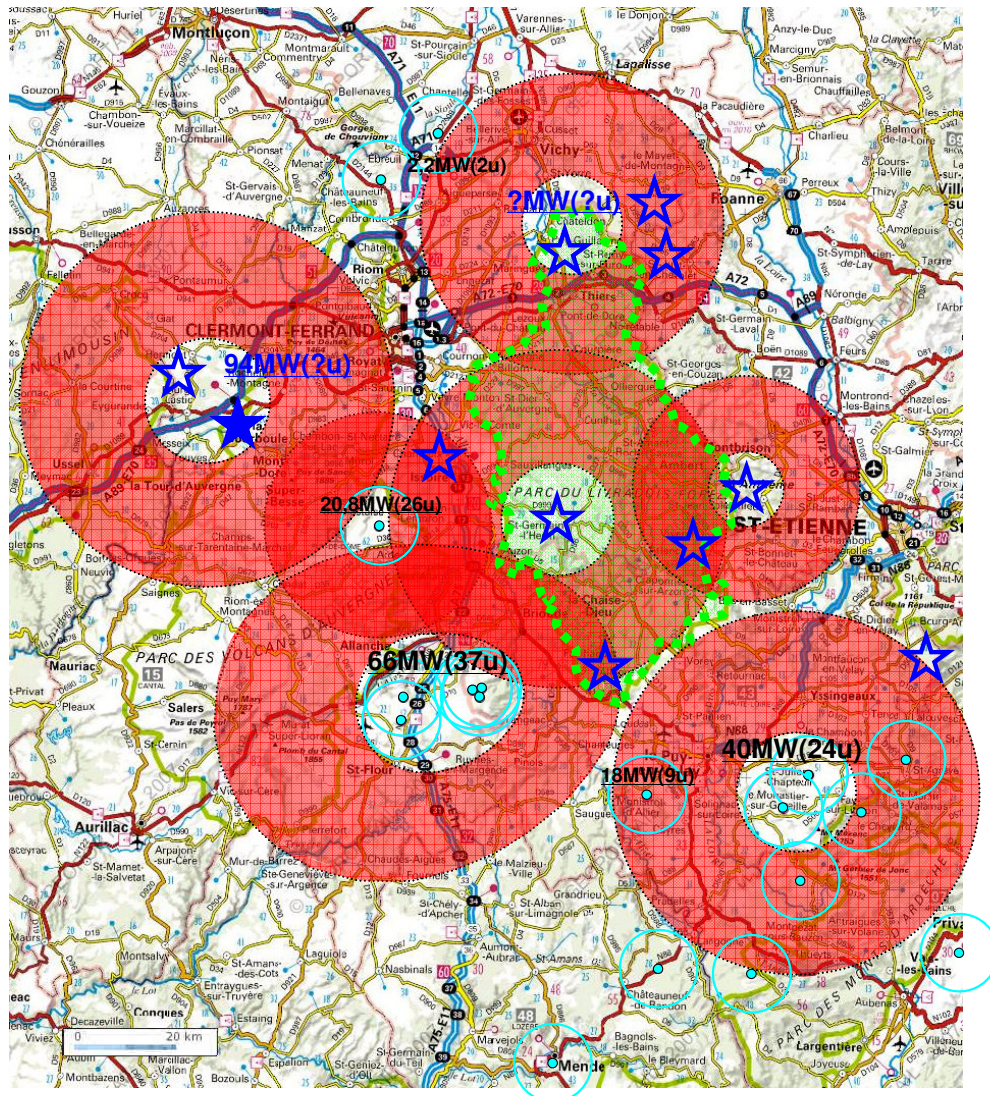
- La présente carte donne un aperçu d'une situation plus conforme à la dynamique initiée et souhaitée par le PNRLF.

- Cette brève présentation doit être avant tout considérée comme un outil pour faire advenir les questions et ne prétend aucunement apporter des réponses définitives...

- Elle propose cependant un cadre qui peut et doit être débattu.

- Cette présentation permet surtout d'appréhender ce que recouvre une démarche de PROJET POUR LE PAYSAGE avec l'éolien, qui est avant tout un PROJET DE TERRITOIRE.

Vers un schéma éolien d'envergure interrégionale?



- En conséquence, partant de l'hypothèse d'un pôle significatif sur le Haut-Livradois et afin de rompre avec l'actuelle tendance à la prolifération :

Un parc et à plus forte raison un pôle de parcs sont à écarter sur les ZDE du Plateau d'Allègre et du Sud-Forez.

Un parc ou pôle de parcs sont envisageables sur la ZDE du Nord-Forez, pôle éventuel dont l'importance devra être pondérée en rapport avec celui du Haut-Livradois.

- L'objet de la présente étude qui est de jauger la capacité ou non des territoires à porter le projet éolien, intégrera cette réflexion liminaire dans son développement analytique.

